



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 15/05/2024/

Dossier complet le : 10/07/2024/

N° d'enregistrement : F01124P0130

1 Intitulé du projet

Secteur République-Fusains - NPNRU Vilette-Quatre-Chemins à Aubervilliers

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Plaine Commune

Raison sociale

Etablissement Public Territorial

N° SIRET

2 0 0 0 5 7 8 6 7 0 0 0 1 8

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

Hanotin

Mathieu

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. b)	Terrain d'assiette : 7,3 ha Périmètre d'intervention : 5,6 ha (cf. Annexe 3) SDP créée : 22 549 m ²
6. a)	Création de voies (2 voies carrossables publiques)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend :

- la démolition de 4 743 m² de logements privés, de 2540 m² de locaux d'activité et de 2 760 m² d'entrepôts (soit un total de 10 043 m²) ;
- la réhabilitation de 421 logements (26 000 m²) ;
- la restructuration des stationnements souterrains (5 554 m²) ;
- la diversification de l'offre résidentielle grâce à la construction de 22 549 m² de logements ;
- la dynamisation et l'amélioration de l'attractivité commerciale grâce à la création et à la requalification d'environ 1200 m² de commerces ;
- la requalification de 17 500 m² d'espaces publics (square Fusains et placette République) ;
- le désenclavement du quartier par la création de voirie carrossable (3 685 m²) et de cheminements piétons (environ 4 000 m²).

N.B : dans le cadre des études pré-opérationnelles menées par Grand Paris Aménagement au S2 2024, la programmation de l'opération d'aménagement de l'îlot République sera réorientée au vu de l'enveloppe financière disponible. En particulier, il n'est à ce stade pas certain que l'éviction de la station-essence Total, qui fait partie du projet initial, soit maintenue dans la programmation finale.

4.2 Objectifs du projet

Le projet République-Fusains a pour objectif la requalification et la reconnexion de ce secteur dégradé et enclavé au centre-ville d'Aubervilliers. Du fait de sa localisation au coeur d'un territoire faisant l'objet de multiples transformations, il est nécessaire de renforcer le développement de ce secteur afin d'éviter le décrochage.

- Habitat : amélioration du confort d'habitat par la réhabilitation des logements sociaux ; résorption de l'habitat indigne par la démolition de logements privés dégradés ; diversification résidentielle par la construction de logements neufs en accession libre
- Espaces publics et extérieurs : amélioration de la trame viaire par la création de nouvelles voiries carrossables ; végétalisation pour améliorer le cadre de vie, lutter contre les îlots de chaleur et préserver la biodiversité ; promotion des mobilités douces avec la création de cheminements piétons et pistes cyclables
- Développement économique : création de commerces et services de proximité en rez-de-chaussée ; consolidation du linéaire commercial sur l'avenue de la République

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le phasage des travaux répond aux impératifs opérationnels et aux contraintes calendaires de l'ANRU (démarrage des opérations au plus tard juin 2026, finalisation des opérations S2 2030). Au global :

- Finalisation des études : 2024 ; lancement de l'étude d'impact (le cas échéant) : 2025
- Dépôt des 2 DUP (aménagement îlot République, Lutte contre l'Habitat Indigne multi-site) : T1 2026

Îlot Fusains :

- Réhabilitation des 421 logements sociaux de l'îlot : démarrage des études MOE : 2024
- Reconstitution 25 logements sociaux et création tranche 1 voirie traversant l'îlot : 2028
- Lutte contre l'habitat indigne 83-85-87-89 Barbusse (relogements, acquisitions et démolitions) : avant 2030
- Création tranche 2 voirie traversant l'îlot et construction logements neufs : 2030
- Restructuration espace vert linéaire rue Barbusse et place publique à l'angle avenue de la République : 2030
- Restructuration globale de l'îlot : résidentialisation, pôle commercial, rénovation parkings souterrains : 2030

Îlot République :

- Acquisitions : à poursuivre jusqu'au T4 2025 (dont Lutte contre l'habitat indigne 65 République)
- Démolitions et vente aux opérateurs : 2026
- Aménagement des espaces extérieurs : 2026-2030

Diffus :

- Lutte contre l'habitat indigne (32 Postes, 10-12 Lecuyer, 34 bis-36 Ecoles) : relogements, acquisitions et démolitions avant 2030

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La reconfiguration des espaces publics améliorera la gestion des flux et, en particulier, la gestion quotidienne du site (ordures ménagères, sécurité, pacification des espaces publics, stationnement public). Elle favorisera aussi de nouveaux usages (marche, pratique cycliste) et améliorera la lisibilité du quartier.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de démolir
Déclaration préalable
Permis de construire
Permis d'aménager
Dossier loi sur l'eau (déclaration)
Déclaration d'Utilité Publique (en cas d'échec d'acquisition à l'amiable)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Terrain d'assiette / périmètre d'intervention	7,3 ha / 5,6 ha
Surfaces démolies	10 043 m ²
Surfaces réhabilitées	26 807 m ²
Surfaces construites	22 549 m ² SDP
Surfaces espaces publics et espaces verts créés ou renouvelés	30 887 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : Aubervilliers _____

Code postal : 9 3 0 0 1 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 2 ° 3 8 ' 9 6 " E Lat. : 4 8 ° 9 0 ' 6 3 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : 0 2 ° 3 9 ' 0 3 " E Lat. : 4 8 ° 9 0 ' 7 9 " N

Point de d'arrivée : Long. : 0 2 ° 3 8 ' 8 0 " E Lat. : 4 8 ° 9 0 ' 8 4 " N

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Plaine Commune
Zonages UC, UVP, UM, UMTa, UMD, UMh

ⁱ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement par la Métropole du Grand Paris (2019-2024)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Périmètre ABF de protection de 500 mètres autour des monuments historiques au niveau de l'îlot des Fusains. Monument historique générant le périmètre : ancienne manufacture d'allumettes, actuellement siège de la Documentation française.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRN - Mouvement de terrain - Tassements différentiels (bassin de risque : Département)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	prescrit le 23/07/2001
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Le périmètre n'est pas répertorié dans les bases de référence (Basol Basias) Néanmoins, les activités actuelles (station-essence Total, halles de stockage) ou antérieures (activité industrielles fabrication de peinture sur le site voisin de Trimetall) rendent probable une pollution des sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Des diagnostics ressources et/ou PEMD viendront préciser le volume et la nature des matériaux issus des démolitions ainsi que leur potentiel réemploi. La Charte économie circulaire de Plaine Commune fixe des seuils de réemploi.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Des études techniques préciseront le volume et la nature des matériaux nécessaires à la construction. La Charte économie circulaire de Plaine Commune fixe des seuils de réemploi. L'EPT incite au réemploi ainsi qu'à la valorisation des terres locales.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	A déterminer

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le dimensionnement des réseaux autorise la construction de logements neufs.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'étude de la Trame Verte et Bleue (TVB) de Plaine Commune n'identifie pas le secteur République-Fusains, ni même le NPNRU Vilette-Quatre-Chemins comme étant localisé sur un corridor de biodiversité ou hydraulique (cf. annexe n°3). Une étude Faune Flore Habitat sera toutefois lancée en mai 2024 afin d'évaluer l'état de la biodiversité sur le secteur et de réorienter des éléments de programmation en fonction.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Zone couverte par un PPRMT (dissolution de gypse) Exposition à des risques d'inondation par remontées de nappes (retrait gonflement des argiles)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les opérations nécessitent obligatoirement le passage de différents trafics. La charte chantier à faibles nuisances de la Ville d'Aubervilliers s'applique à tous les maitres d'ouvrage. Une démarche d'information et de participation avec les habitants est en construction afin de maintenir un cadre de vie satisfaisant durant les chantiers. La recomposition de la trame viaire vise à améliorer la circulation (automobile, cycliste et piétonne) dans le quartier.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux généreront des nuisances sonores ; en revanche, la réhabilitation des logements améliorera le confort acoustique des habitants ; de même les logements neufs répondront aux normes de la Convention qualité construction neuve de Plaine Commune.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	L'avenue de la République est source de nuisances sonores.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Les travaux seront potentiellement sources de vibrations temporaires et séquencées. La Charte chantier à faible nuisance de la Ville d'Aubervilliers s'impose aux maitres d'ouvrage.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairages résidentiels et des espaces publics. Le projet devra s'inscrire dans le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière de Plaine Commune.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairages résidentiels et des espaces publics.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité des axes de transport émetteurs de gaz à effet de serre et générateurs de particules polluantes dans l'air, et notamment l'avenue de la République. Les travaux seront potentiellement générateurs de poussières. Le projet mettra en place des dispositifs permettant de poursuivre la mise en place des modes doux et actifs, de travailler sur la densité végétale et d'assurer la qualité sanitaire de l'air intérieur des logements.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La convention du NPNRU et la charte économie circulaire de Plaine Commune obligent à la mise en place d'une démarche de métabolisme urbain (réemploi et valorisation) à l'échelle du NPNRU, avec la valorisation des matériaux non dangereux issus de la déconstruction.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet d'aménagement des espaces publics au pied de la Cité République contribue à la mise en valeur de ce patrimoine architectural. La réhabilitation des 421 logements de la cité des Fusains permettra de préserver ces bâtiments en lien avec les recommandations des Architectes des Bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

- L'opération de construction des nouveaux locaux de la Main Tendue, CHU CHRS d'accompagnement médico-social des femmes en situation de fragilité, en maîtrise d'ouvrage OPH d'Aubervilliers : relocalisation des 2 sites actuels (10 rue des Cités, ZAC Port Chemin Vert) afin d'assurer un accueil plus digne
- L'opération immobilière Les Nouveaux Constructeurs au 54 av. de la République : construction de 101 logements
- L'opération immobilière Nexity située au 63 av. de la République : construction de 300 logements
- En parallèle, de petits travaux d'attente seront mis en place par la RIVP sur l'îlot Fusains : locaux ordures ménagères, peinture, renaturation et réaménagement léger d'espaces extérieurs
- Les opérations prévues sur le secteur dalles du NPNRU Villette-Quatre-Chemins : démolition de 2 tours de logements sociaux, réhabilitation de 4 tours de logements sociaux, aménagement de la surface des espaces extérieurs sur dalle, transformation du groupe scolaire Jacques Prévert

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Lancement d'une étude Faune Flore Habitats 4 saisons en mai 2024 à l'échelle du NPNRU Villette Quatre Chemins. Cette étude se déroulera en plusieurs étapes : diagnostic de l'état initial de la faune, de la flore, des habitats et des continuités écologiques ; évolution des impacts de la programmation sur les milieux naturels et préconisations de mesures d'évitement, de réduction, de compensation à mettre en oeuvre.

- Toutes opérations : application des documents cadres suivants (en annexes complémentaires) : Charte économie circulaire de Plaine Commune ; Convention qualité construction neuve de Plaine Commune ; Référentiel d'aménagement soutenable de Plaine Commune ; Plan arbre 2030 de Plaine Commune ; Charte chantier à faibles nuisances de la Ville d'Aubervilliers.

- Opérations en maîtrise d'ouvrage RIVP : application de la Charte des travaux en milieu occupé et de la Charte achats responsables (en annexes complémentaires). Pour la réhabilitation des 421 logements de l'îlot des Fusains, une certification NF Habitat sera demandée auprès de Cerqual. Une analyse de site environnementale et une charte chantier propre seront conduites par un AMO environnement pour cette opération.

- Opérations en maîtrise d'ouvrage Soreqa : application de la Charte chantier propre de la Soreqa (en annexe complémentaire). Lors des démolitions, un diagnostic PEMD et un diagnostic ressource sont réalisés afin de connaître les gisements en vue de leur dépose, stockage puis réemploi. Une attention particulière est portée à la désignation de maîtres d'œuvre qui supervisent les démolitions et donc assurent un bon suivi et traçage des déchets. Des compétences en réemploi sont attendues des architectes sélectionnés pour la conception des lots et leur capacité en phase esquisse à identifier les pistes de réemploi (pourcentages dans les critères de sélection).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des politiques environnementales ambitieuses portées par l'EPT Plaine Commune, traduites dans un ensemble de documents cadres contraignants (notamment : PLUi, Charte économie circulaire, Plan Arbres 2030, Convention qualité construction neuve), le projet ne semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation pour limiter ses impacts environnementaux sur le secteur République-Fusains. L'étude Faune Flore Habitat qui sera lancée au printemps 2024 permettra de prendre la mesure de la richesse écologique du quartier, d'affiner la programmation et intégrer les mesures ERC en fonction. Pour sa phase opérationnelle, le projet fera l'objet d'une charte d'aménagement soutenable, déclinaison de l'actuel Référentiel d'aménagement soutenable de Plaine Commune (en annexe complémentaire) pour lequel l'EPT Plaine Commune s'adjoindra d'un AMODD dédié à cette mission. L'EPT assurera le suivi et l'évaluation de cette charte qui s'imposera aux maîtres d'ouvrage tout au long du projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Documents Plaine Commune : Convention qualité construction neuve ; Plan Arbres 2030 ; Charte économie circulaire ; Référentiel d'aménagement soutenable	☒
2	Documents Ville d'Aubervilliers : Charte chantier à faibles nuisances	☒
3	Documents Soreqa : Charte chantier propre ; Traité de concession d'aménagement entre Plaine Commune et la Soreqa portant sur le traitement d'îlots d'habitat dégradés à Aubervilliers Quatre Chemins	☒
4	Documents RIVP : Charte travaux en milieu occupé pour la réhabilitation du parc de logements de l'îlot des Fusains ; Charte achats responsables ; Etude de faisabilité du réaménagement de l'îlot des Fusains	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

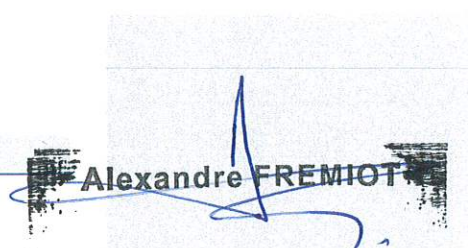
Nom Fremiot

Prénom Alexandre

Qualité du signataire Directeur Général des Services

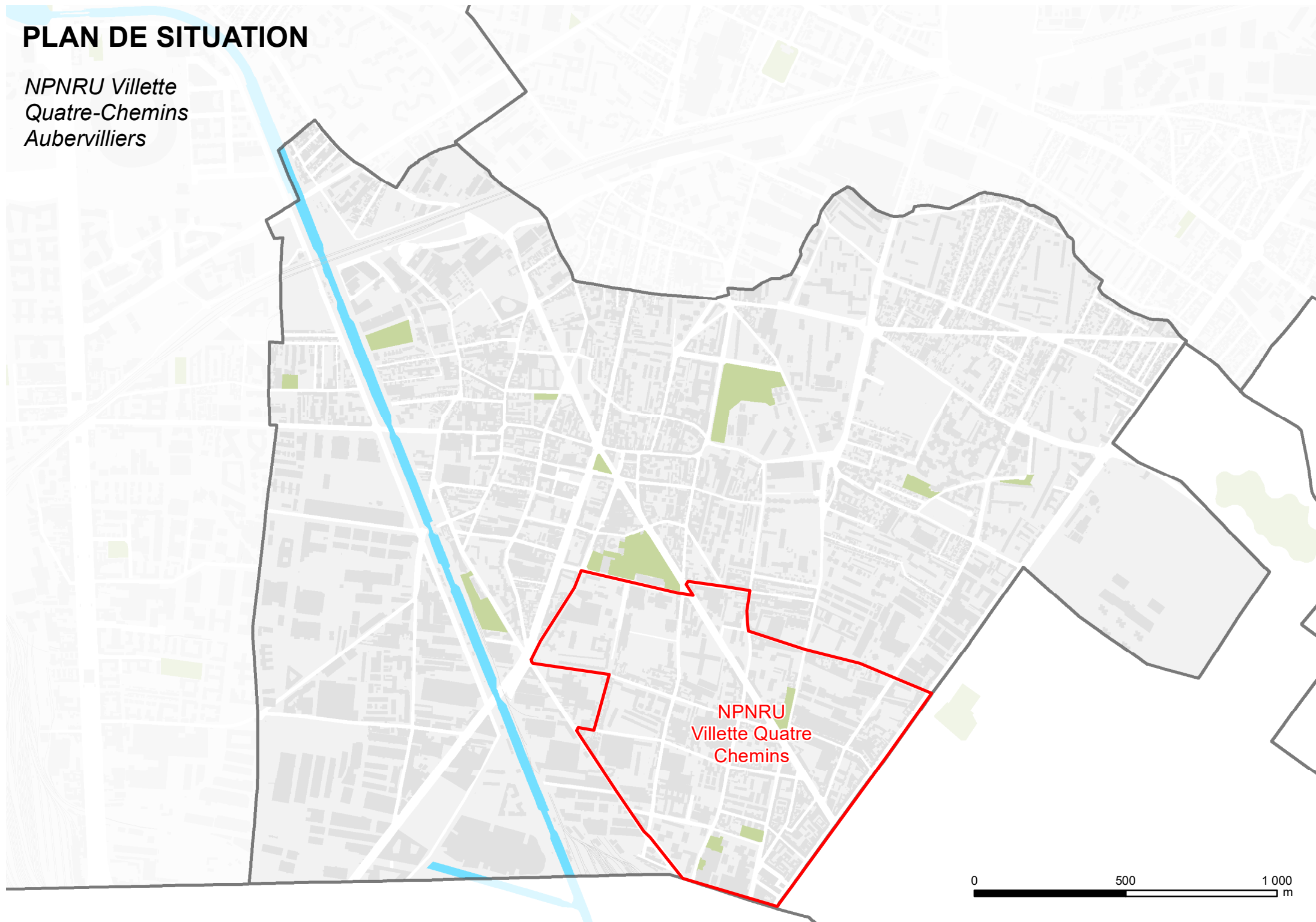
À Saint-Denis

Fait le 29/05/2024

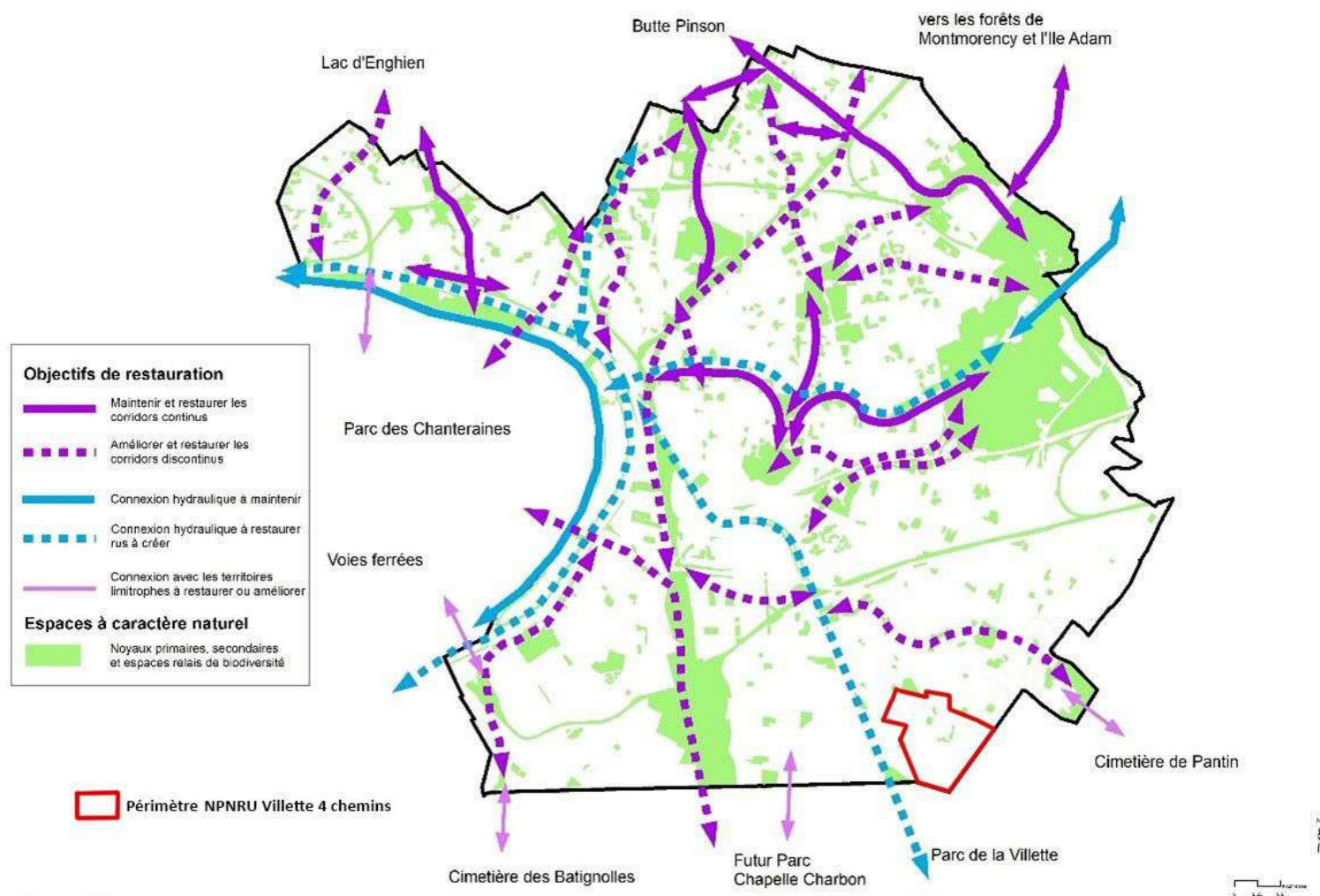

Alexandre FREMIOT
Directeur Général des Services
Signature du (des) demandeur(s)

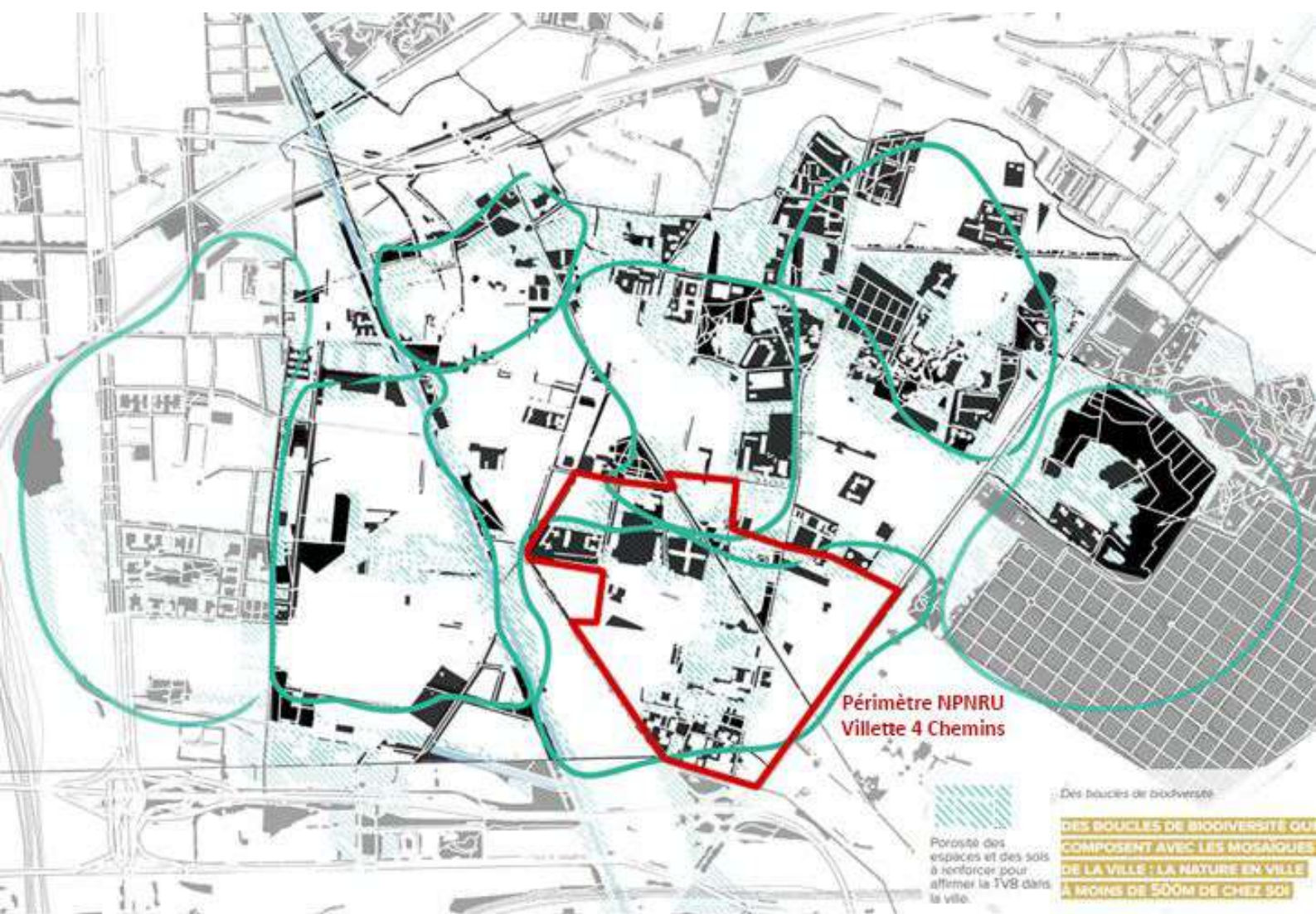
PLAN DE SITUATION

*NPNRU Villette
Quatre-Chemins
Aubervilliers*



0 500 1 000
m





Consolidation de la trame verte et bleue à l'échelle d'Aubervilliers

NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

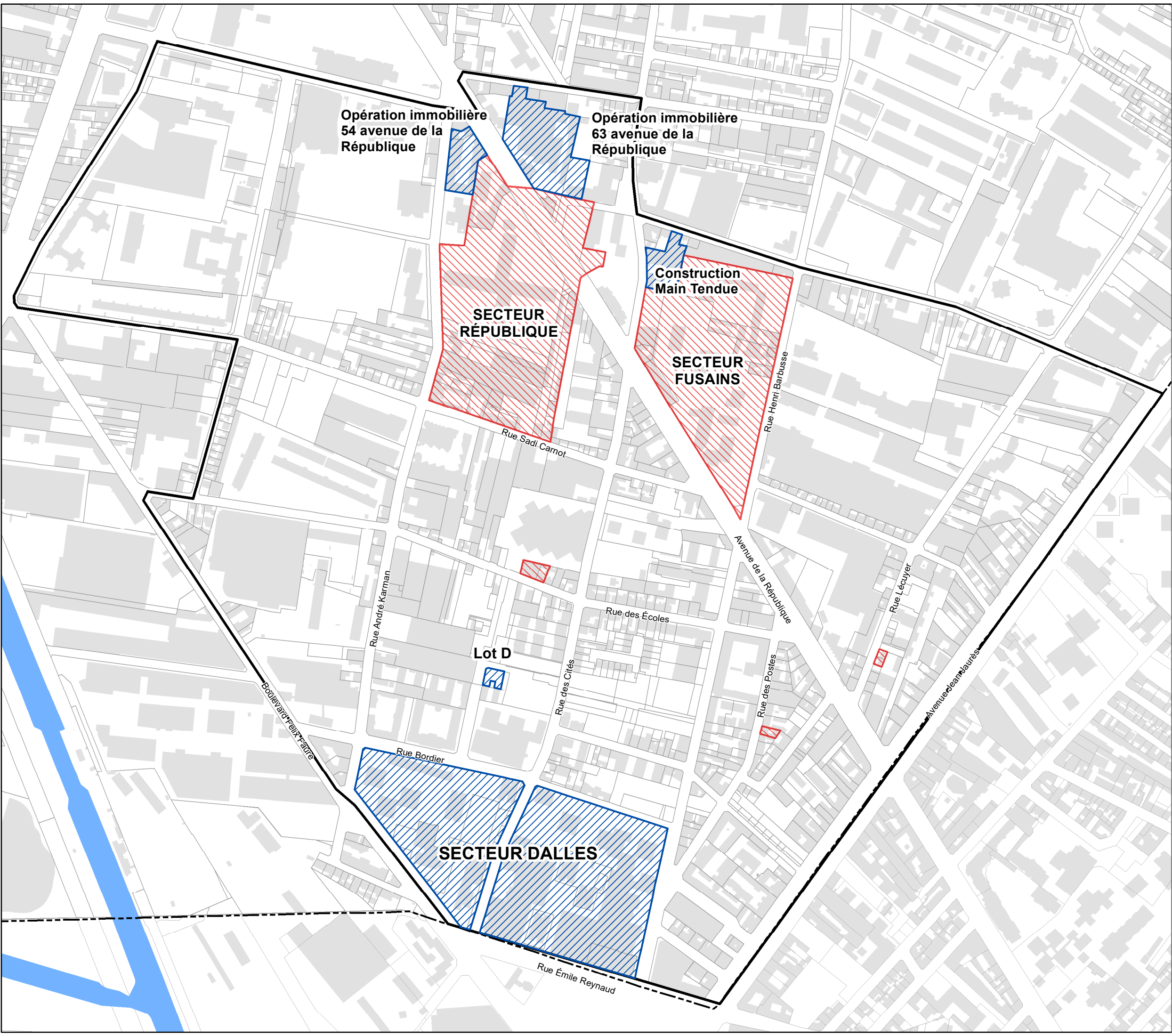
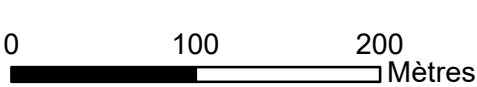
Carte des projets cumulés
Secteurs République & Fusains



- Périmètres**
-  Projets cumulés
 -  Périmètre République-Fusains
 -  Périmètre NPNRU

- Fond de plan**
-  Parcelles
 -  Hydrographie
 -  Bati

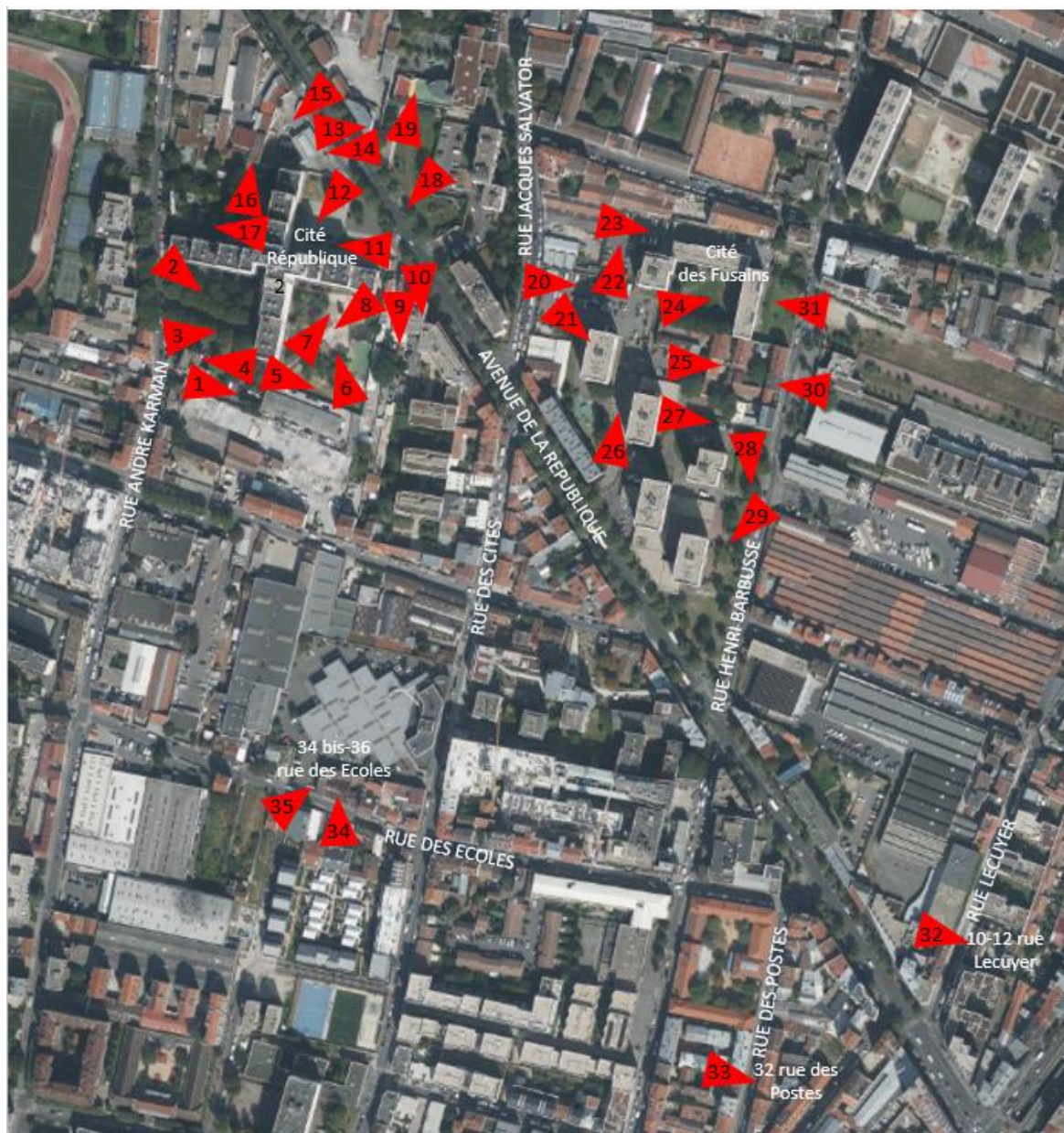
Édition : 24/04/2024
Auteur : Plaine Commune



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact

Annexe obligatoire 4. Photographies de site

1. Localisation cartographique des prises de vue



N.B : les photographies ont toutes été prises le 10.04.24

2. Photographies

1. Halles et boxes de stockage ; programmé à la démolition



2. Cadran sud-ouest de la Cité République (a)



3. Cadran sud-ouest de la Cité République (b)



4. Cadran sud-ouest de la Cité République (c)



5. Cadran sud-est de la Cité République ; programmé en réaménagement espace public (a)



6. Cadran sud-est de la Cité République ; programmé en réaménagement espace public (b)



7. Cadran sud-est de la Cité République ; programmé en réaménagement espace public (c)



8. Cadran sud-est de la Cité République ; programmé en réaménagement espace public (d)



9. Habitat privé 74 avenue de la République ; programmé en démolition



10. Habitat privé 76 avenue de la République ; programmé en démolition



11. Cadran nord-est de la Cité République ; programmé en réaménagement espace public (a)



12. Cadran nord-est de la Cité République ; programmé en réaménagement espace public (b)



13. Habitat privé 65 avenue de la République ; programmé en démolition



14. Station Total ; programmé en démolition



15. Activité économique ; programmé en démolition



16. Cadran nord-ouest de la Cité République (a)



17. Cadran nord-ouest de la Cité République (b)



18. Espace extérieur Jardin des Abeilles ; programmé en réaménagement espace public (a)



19. Espace extérieur Jardin des Abeilles ; programmé en réaménagement espace public (b)



20. Entrée de la Cité des Fusains depuis la rue Jacques Salvator ; programmé en future voie publique traversant l'îlot (a)



21. Entrée de la Cité des Fusains depuis la rue Jacques Salvator ; programmé en future voie publique traversant l'îlot (a)



22. Espace extérieur de la Cité des Fusains ; programmé en résidentialisation et constructions neuves



23. Espace extérieur de la Cité des Fusains ; programmé en résidentialisation



24. Espace extérieur de la Cité des Fusains ; programmé en résidentialisation et constructions neuves



25. Espace extérieur de la Cité des Fusains et habitat privé au 83-85-87-89 Barbusse ; programmé en démolition et future voie publique traversant l'îlot



26. Espace extérieur de la Cité des Fusains ; programmé en future voie résidentialisée



27. Entrée de la Cité des Fusains depuis la rue Henri Barbusse ; programmé en résidentialisation et constructions neuves



28. Bande d'espace vert le long de la rue Henri Barbusse ; programmé en réaménagement espace public (a)



29. Bande d'espace vert le long de la rue Henri Barbusse ; programmé en réaménagement espace public (b)



30. Habitat privé 83-85-87-89 rue Henri Barbusse ; programmé en démolition



31. Bande d'espace vert le long de la rue Henri Barbusse, programmé en réaménagement espace public (c)



32. Habitat privé 10-12 Lecuyer ; programmé en démolition



33. Habitat privé 32 Postes ; programmé en démolition



34. Habitat privé 34 bis-36 Ecoles ; programmé en démolition (a)



35. Habitat privé 34 bis-36 Ecoles ; programmé en démolition (a)



NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Schéma directeur
Carte générale des opérations



Espaces bâtis

- Logement social, Réhabilitation
- Logement social, Création
- Logement privé, Création
- Équipement public, Démolition - Reconstruction

Démolition

Espaces extérieurs

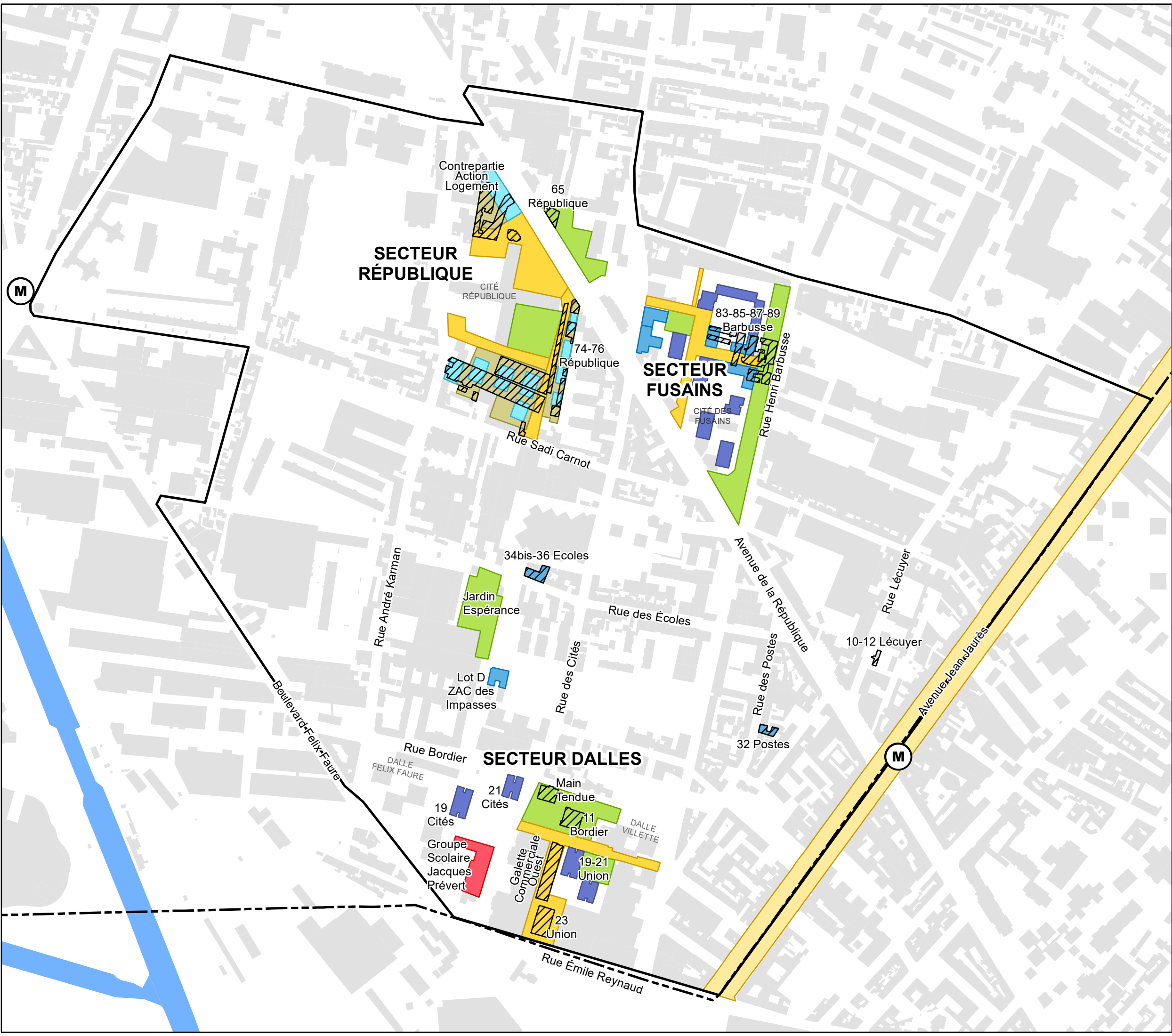
- Espace vert public, Création
- Espace public, Création
- Espace public, Requalification
- Espace privé, Résidentialisation

Fond de plan

- Station de métro
- Périmètre NPNRU
- Parcelles
- Hydrographie
- Bati

Édition : 10/04/2024
Auteur : Plaine Commune

0 100 200 Mètres



NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Schéma directeur
Périmètre République-Fusains



Espaces bâtis

- Logement social, Réhabilitation
- Logement social, Création
- Logement privé, Création
- Démolition

Espaces extérieurs

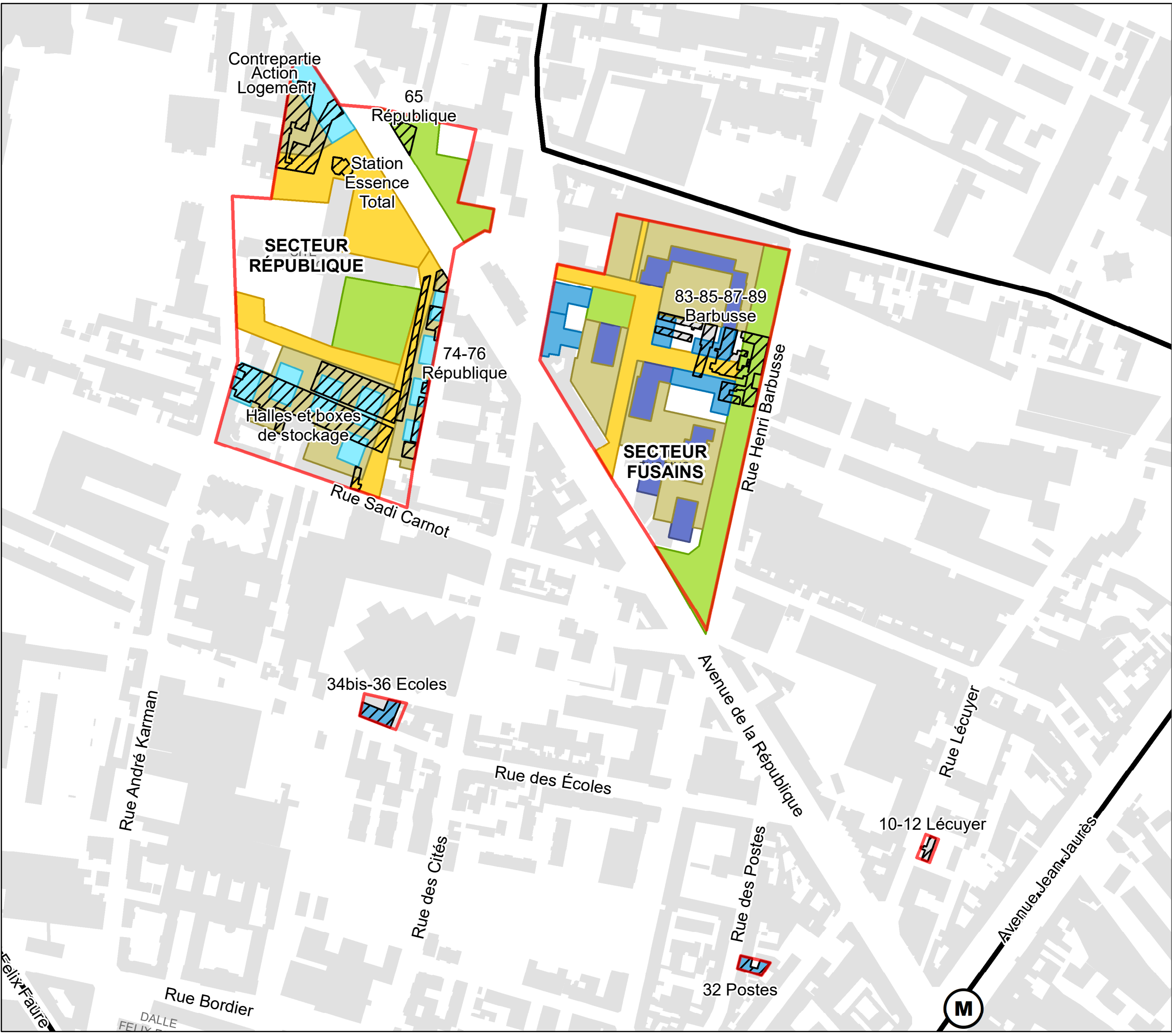
- Espace vert public, Création
- Espace public, Création
- Espace privé, Résidentialisation

Fond de plan

- Station de métro
- Périmètre République-Fusains
- Périmètre NPNRU
- Parcelles
- Hydrographie
- Bati

Édition : 02/04/2024
Auteur : Plaine Commune

0 50 100
Mètres



CARTE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU PROJET ET DES PÉRIMÈTRES D'INTERVENTION DES OPÉRATIONS

NPNRU Vilette 4 Chemins - Secteur République / Fusains



Édition : 11/04/2024
Auteur : Plaine Commune

 Terrain d'assiette = 72 637 m²  Périmètre Intervention = 56 294 m²



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une étude d'impact

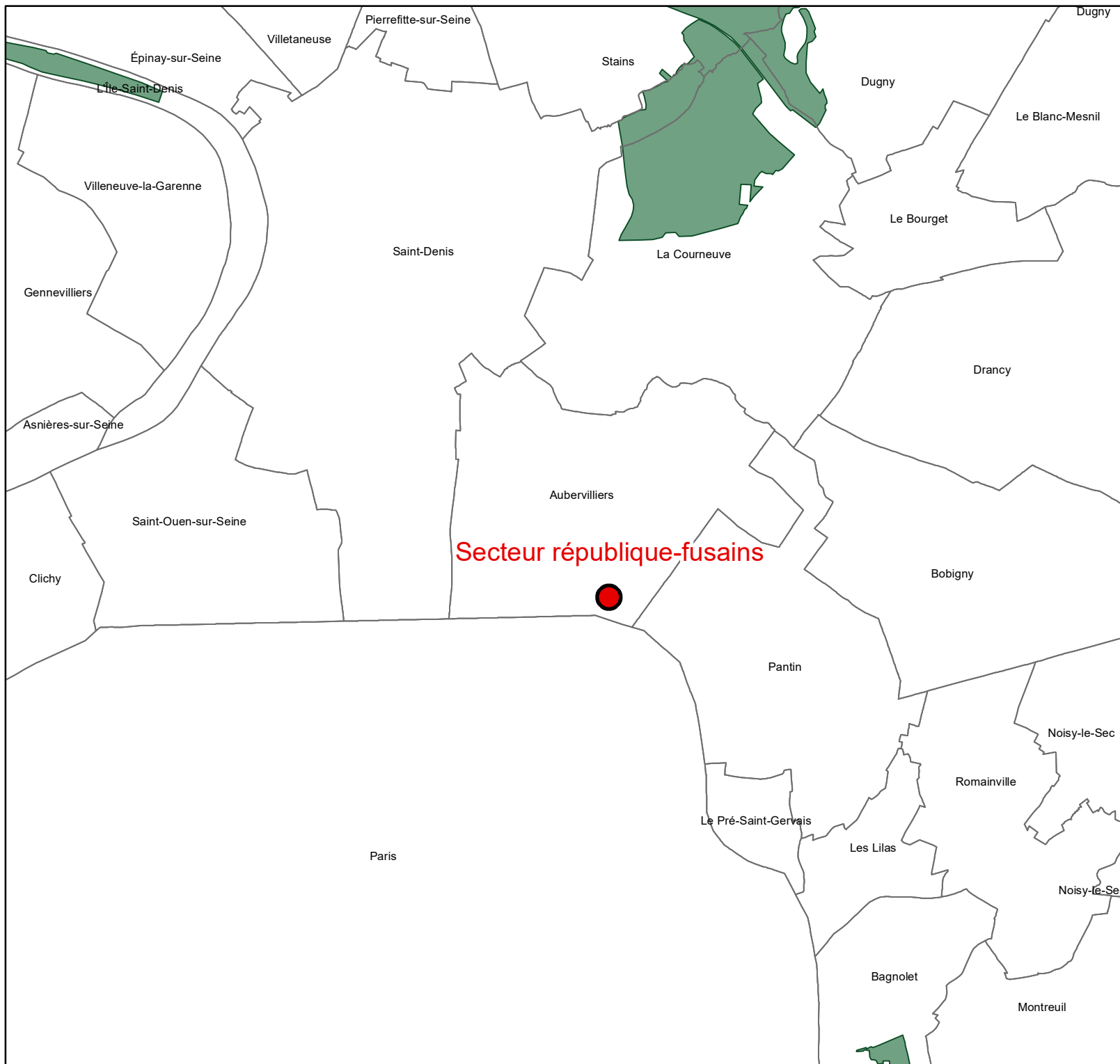
Annexe obligatoire 6. Abords du projet



Date de la photographie aérienne : 2019



Date de la photographie aérienne : 2019



NPNRU VILLETTE QUATRE-CHEMINS

AUBERVILLIERS

Carte de situation
Sites Natura 2000



— Limite des communes

■ Z.P.S. (NATURA2000)

● Secteur république-fusains

Édition : 30/05/2024

Auteur : Plaine Commune

0 1 000 2 000
Mètres

